

# Municipalité de Châtillon JU

## PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2022.12.15

<b>Date :</b> Jeudi 15 décembre 2022	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 21 h 07
<b>Lieu :</b> Salle Communale, route de Courrendlin 3 - Châtillon		

**Présidence :** Monsieur Philippe Marmy

**Protocole tenu par :** Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

**Participation :** 18 ayants droit

**Scrutateurs :** Le Président propose en tant que scrutateurs Mme Mittempergher Natacha et Monsieur Domont Sébastien. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Silence pour les disparus :** L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :  
• M. Mathez Jacques

---

Assemblée communale jeudi 15 décembre 2022 à 20h00, salle communale, route de Courrendlin 3.

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Discuter et voter le budget 2023, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;
3. Discuter et voter une dépense de CHF. 45'000.- pour finaliser le changement de l'éclairage public par du LED. Donner compétence au Conseil communal pour le financement ;
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 44 du 08 décembre 2022 ainsi que par voie de tout ménage N° 10 de décembre 2022.

## **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 octobre 2022 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Marmy Philippe, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

## **2. Discuter et voter le budget 2023, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives**

La Parole est donnée à M. Mittempergher pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher présente le résultat prévisible pour l'année 2023 qui se solde sur un excédent de produits de CHF. 6'329.20.

L'entrée en matière est validée par l'assemblée. M. Mittempergher poursuit ainsi la présentation du budget 2023. En donnant quelques informations pour les différentes fonctions :

- Fonction 0 : Diminution des charges par rapport à 2022 car la migration informatique sera terminée, il n'y a pas de cadeaux de fin de législature par exemple.
- Fonction 1 : Il est tenu compte des frais de cadastre, de la protection juridique ainsi qu'un montant pour des petites réparations à l'abri PC, notamment deux portes à changer.
- Fonction 2 : Il s'agit principalement de charges liées soit du canton, du syndicat de l'école secondaire ou du cercle scolaire du Montchaibeux.
- Fonction 3 : Cette fonction contient notamment les frais liés au Bibliobus, CCRD et aux sociétés locales.
- Fonction 4 : Cotisations en lien avec la santé comme la ligue pulmonaire, pro infirmis et le contrôle des champignons (prestation utilisée par plusieurs citoyens).
- Fonction 5 : Frais liés à l'AVS (agence communale et participation cantonale), sortie des aînés, jubilaires, allocations de naissance, aide sociale et chômage.
- Fonction 6 : Marquage des routes, balayage, déneigement. Le curage a été fait en 2022 et ne sera donc pas fait en 2023. En ce qui concerne l'éclairage public, il n'y pas de dépense prévue en 2023 car le changement des luminaires est prévu par un investissement.
- Fonction 7
  - 71 eau potable : Diminution des fuites et d'achat d'eau envisagée. L'attribution au fonds est plus importante suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement des eaux.
  - 72 eau usée : Aucune mesure du PGEE n'est prévue en 2023. La participation de la commune au SEDE augmente en 2023 et l'attribution au fonds est également plus importante suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement des eaux.
  - 73 déchets : Coûts stables en général. Une diminution de la participation à la déchetterie de Cour-tételle est envisagée en raison des prix de rachat, notamment du fer qui est assez haut.
  - 74 – 79 : Des nouveaux frais apparaissent en 2023, il s'agit de l'entretien de la digue.
- Fonction 8 : Facturation de la taxe des ouvrages collectifs sauf pour les forfaits de petites surfaces qui sont facturés tous les 2 ans.
- Fonction 9 : Les mêmes rentrées fiscales que pour 2022 sont envisagées. Une légère augmentation de la taxe immobilière a été prise en compte en raison des nouveaux bâtiments en construction.

Concernant les investissements 2023, actuellement seul l'éclairage public a été chiffré et est prévu pour un montant de CHF. 45'000.-.

Le conseil communal a la volonté de pouvoir finir l'isolation périphérique de l'école, partie classes, avec changement des fenêtres et stores après avoir reçu les subventions cantonales pour la rénovation de l'école. La place de jeux mériterait également un coup de neuf.

Au final, le budget 2023 se solde sur un excédent de produits de CHF. 6'329.20.

M. Mittempergher présente les taxes et la quotité qui sont inchangées à l'exception des taxes de l'eau qui se basent sur le règlement tarifaire accepté lors de l'assemblée du 27.10.2022.

Avant de terminer, M. Mittempergher donne une information concernant le plan financier. En effet, suite à la présentation des comptes 2021 et du découvert y relatif, le service des communes exige la mise sur pied d'un plan financier montrant le recouvrement dudit découvert dans les 5 ans.

Les résultats des 5 prochaines années sont présentés et ceux-ci permettent de combler le découvert. Le plan financier tient compte de l'évolution de la population sur la base des projets en cours ou annoncés, une augmentation régulière des charges liées et les futurs investissements. Il est à noter que ces résultats se basent sur une augmentation de la quotité à 2.05 dès 2024.

Le résultat de l'expertise des bâtiments communaux ainsi que les comptes 2022 donneront déjà une bonne information sur la nécessité d'augmenter la quotité ou non afin de combler le découvert.

La parole est donnée à l'assemblée :

- **M. G L** demande si nous avons déjà une projection du résultat 2022 car le budget prévoyait un excédent de charges de CHF. 88'000.-
  - **Mme Beuret** précise qu'il est difficile de donner un résultat actuellement. Elle le pense toutefois moins rouge que budgétisé.
- **M. R J** : Pourquoi le maire a-t-il cité la réfection de la route de Courtételle avant la traversée du village lorsqu'il a évoqué les investissements futurs ?
  - **M. Mittempergher** précise que les projets futurs n'ont pas été cités par ordre chronologique.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote.

#### **DECISION :**

**L'assemblée accepte le budget 2023 tel que présenté et les taxes y relatives par 16 oui et 2 non**

### **3. Discuter et voter une dépense de CHF. 45'000.- pour finaliser le changement de l'éclairage public par du LED. Donner compétence au Conseil communal pour le financement**

L'entrée en matière est présentée par M. Ortega, conseiller communal responsable du dicastère.

M. Ortega informe l'assemblée qu'il s'agit de changer en une fois le solde des lampadaires ne bénéficiant pas encore de la technologie LED.

L'entrée en matière étant acceptée, le président donne à nouveau la parole à M. Ortega pour la présentation détaillée du point.

Ces dernières années, le changement des lampadaires était effectué par étape et cette année, le conseil communal souhaite finaliser ces changements. M. Ortega explique les raisons de ce choix. Tout d'abord, un changement groupé ouvre la possibilité de demander des aides financières. Mais les motivations principales sont la diminution des coûts d'électricité et la gestion de l'intensité de l'éclairage.

M. Ortega présente l'évolution des coûts de l'électricité depuis le remplacement des luminaires par du LED. Une économie d'environ CHF. 5'900.- pourra être réalisée en comparaison avec 2018. M. Ortega présente ensuite la courbe du réglage d'intensité de la lumière avec une diminution à 10% de minuit à 5h pour les lampadaires LED.

Le projet est finalement présenté dans le détail. Un plan avec les 30 lampadaires à changer est présenté puis le détail des coûts, poste par poste. M. Ortega précise encore que les lampadaires de la Tuilière et de l'abri bus seront également équipés du système de télégestion, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La discussion est ouverte :

- **M. L G** demande si seules les têtes sont changées.
  - **M. Ortega** répond par l'affirmative
- **M. G L** : demande si des coûts d'entretien sont à prévoir, comme le changement d'ampoule.
  - **M. Ortega** précise que les lampes sont garanties 10 ans avant de constater une éventuelle diminution de la luminosité. Les lampadaires déjà changés n'ont demandés aucun entretien à ce jour.
- **M. D S** revient sur le plan des luminaires à changer et demande à quoi correspondent les couleurs.
  - **M. Ortega** répond qu'il s'agit des différentes sortes d'ampoules actuellement utilisées.

- **M. C C** demande s'il est possible de gérer individuellement chaque lampadaire ?
  - **M. Ortega** répond par l'affirmative. Le système de télégestion permet un grand nombre de réglages.
  - **M. Gilliotte Lionel** souhaite savoir comment cela est-il géré ?
  - **M. Ortega** l'informe qu'il s'agit d'un programme informatique.
  
- **M. C C** demande quand les lampes s'allument-elles et sur quelle base ?
  - **M. Ortega** l'informe qu'il y a eu des réglages différents sur certaines lampes du village, d'où un décalage à l'allumage. Normalement, ils sont tous réglés de la même manière et le déclenchement est géré par BKW.
  
- **M. D S** demande si une étude a été faite concernant le nombre de lampadaire afin de pouvoir éventuellement le diminuer.
  - **M. Ortega** répond qu'une étude a été effectuée et qu'il est impossible de diminuer le nombre de lampadaire afin de répondre aux normes en vigueur. Idéalement, il faudrait même en ajouté.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

**DECISION : L'assemblée accepte une dépense de CHF. 45'000.- pour finaliser le changement de l'éclairage public à l'unanimité.**

#### **4. Divers**

Le président donne tout d'abord la parole au Conseil pour différentes informations :

M. Mittempergher débute en donnant une information sur le projet de protection contre les crues. Le décompte final n'est malheureusement pas encore établi car nous attendons le montant du solde des subventions cantonales.

M. Ortega poursuit en informant l'assemblée que le label cité de l'énergie a été renouvelé aux communes de l'Agglo. En effet, suite au réaudit effectué cet automne, le label a été reconduit avec un meilleur nombre de points, ce qui montre les efforts réalisés.

M. Mittempergher informe l'assemblée que la commune de Courtételle a décidé d'adhérer à la déchetterie régionale. Un éco point restera sur le site de la déchetterie actuelle. Une séance d'information a été organisée début octobre afin de présenter le projet. Le nouveau conseil communal devra reprendre le dossier afin de proposer à l'assemblée un choix de prestations.

M. Ortega demande aux citoyens de la compréhension concernant la qualité du déneigement des rues du village. En effet, il est actuellement fait appel à un prestataire externe en raison des problèmes de santé rencontré par le titulaire.

M. Seuret présente son rapport sur le service des eaux en cette fin de législature. Il informe l'assemblée que l'eau est de bonne qualité, comme le démontrent les analyses effectuées régulièrement. Il précise encore qu'il n'y a plus de mesures urgentes à effectuer dans le cadre du PGEE, en dehors de la traversée du village. Il poursuit en informant que deux fuites se sont déclarées ces derniers jours sur d'anciennes conduites qui sont en mauvais état. Il termine en remerciant les membres de la commission des eaux pour leur collaboration et excellent travail durant la législature.

Le président passe maintenant la parole à l'assemblée.

- **M. C R** : demande s'il est vrai que la commune dépense CHF. 7'000.-/an pour chauffer et déshumidifier l'abri
  - **M. Mittempergher** : répond que le montant de l'électricité est effectivement élevé pour l'abri. Des compteurs seront installés afin de demander une participation aux sociétés utilisatrices des locaux
  - **M. C R** pense que le bâtiment scolaire ne coûte pas la moitié de ce montant. De plus, certains locaux de l'abri sont encombrés et mal entretenus. Comment fera la commune pour le rendre utilisable en cas de besoin ? M. Chalverat pense que la commune n'est pas assez exigeante avec ce bâtiment.
  - **M. Mittempergher** reconnaît que rien n'a été fait dans l'abri depuis qu'il n'y a plus de responsable PC. Des rangements ont toutefois été effectués l'été dernier. Il précise encore que la consommation électrique de l'abri a été une surprise pour le conseil. Une information a été donnée immédiatement aux sociétés mais cela ne semble pas être suffisant.
  - **M. G L** rebondi sur le sujet car il pense qu'il ne faut pas laisser cet abri comme tel. Une discussion devra avoir lieu et il faudra mettre en place des règles.
  - **M. Rossé Joseph** précise que des décisions du conseil n'ont pas été respectées à ce sujet
  - **Mme J E** précise que si l'accès à l'abri devait être supprimé aux sociétés, la commune devrait fournir d'autres locaux de stockage.
  - **M. C R** ne souhaite en aucun cas mettre dehors les sociétés. Il demande simplement si les coûts d'électricité sont adéquats.
  - **M. Seuret Philippe** précise que le conseil a décidé de faire une facturation à des sociétés.
  - **Mme J E** estime qu'il est possible de faire une facturation aux sociétés utilisatrices mais pas à celles qui font du stockage.
- **M. C C** signale que la lumière reste souvent allumée dans la halle durant la nuit. Il demande s'il est possible de trouver un système pour y remédier.
  - **M. Mittempergher** relève que la lumière semble effectivement avoir été oubliée le week-end dernier. Il précise que les utilisateurs seront rendus attentifs à cela.

La parole n'étant pas demandée, le président donne une dernière fois la parole au maire.

M. Mittempergher souhaite remercier le président des assemblées ainsi que les conseillers sortants en leur offrant un petit présent pour leur engagement au sein de la commune. Il remercie ainsi Messieurs Marmy, Rossé, Seuret et Ortega (M. Cortat Loris est absent).

M. Marmy souhaite par la même occasion remercier les citoyens de leur participation aux assemblées, de leurs questions et de faire vivre la commune. Il fait un petit historique et relève une assemblée plus « pénible » que les autres voici quelques années. Quant à la plus courte, elle a duré 40 min lors de sa délocalisation à Rossemaison durant le Covid. Il termine en souhaitant bon vent à son successeur.

Le président souhaite encore ses bons vœux à tous avant de clore cette assemblée.

Le Président lève l'assemblée il est 21h07.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret